

b) Mesures conservatoires

Avez-vous pris des mesures pour limiter les dommages ?

Non

Oui ; - Nature :
- Date à laquelle ces mesures ont été prises :
- Coût :

Date :

Signature(s) :

ATTENTION !

Seuls les dégâts mentionnés dans votre demande pourront faire l'objet d'une indemnisation ; signalez donc **TOUS LES DEGATS QUE VOUS AVEZ CONSTATES**. N'oubliez pas de fournir **TOUTES LES PREUVES NECESSAIRES** ; des photos sont fortement recommandées.

Le présent formulaire ainsi que toutes ses annexes doivent être transmis en deux exemplaires